

Politique de **sécurité au travail** et de **protection de la santé**



« Garantir la santé et la sécurité au travail est un élément fondamental d'un comportement responsable. »

En tant que l'un des plus grands distributeurs d'acier et de métaux indépendants des producteurs, Klöckner & Co représente un lien important entre la production et la consommation d'acier et de métaux. La culture d'entreprise de Klöckner & Co repose sur les valeurs suivantes : collaboration, excellence et responsabilité.

La protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et partenaires est un élément fondamental d'une gestion d'entreprise responsable pour le conseil d'administration de Klöckner & Co SE. En accord avec notre modèle d'entreprise, nous reconnaissons non seulement notre responsabilité de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé dans nos propres opérations, mais nous nous efforçons également de promouvoir ces standards dans notre chaîne de valeur mondiale.

Cette politique de santé et de sécurité au travail sert de cadre de référence pour maintenir et améliorer les normes de santé et de sécurité. Tous les collaborateurs sont tenus de respecter et d'appliquer scrupuleusement les principes exposés dans la présente politique dans leur travail quotidien afin de créer un environnement de travail sûr et sain.



Guido Kerkhoff
Président du conseil
d'administration
(CEO)



Dr. Oliver Falk
Membre du conseil
d'administration
(CFO)



John Ganem
Membre du conseil
d'administration
(CEO Amériques)

1.1. Champ d'application de la politique

Le champ d'application de cette politique de santé et de sécurité au travail s'étend à notre propre secteur d'activité, y compris à toutes les sociétés du groupe sur lesquelles nous avons une influence déterminante. Il s'agit de sociétés dans lesquelles Klöckner & Co détient, directement ou indirectement, la majorité des parts ou des droits de vote. La présente politique s'applique à tous les collaborateurs, cadres et membres du conseil d'administration de toutes les sociétés du groupe appartenant à Klöckner & Co.

Afin de créer un environnement sûr et protégé, tous nos collaborateurs et toutes les autres parties prenantes sont tenus de respecter et de se conformer à cette déclaration de principes globale pour garantir la santé et la sécurité au travail. En cas de divergence entre les lois locales et la présente politique de santé et de sécurité au travail, la réglementation la plus stricte prévaut. Klöckner attend également de ses partenaires commerciaux, tels que ses fournisseurs et sous-traitants, qu'ils s'engagent à assumer leurs responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

1.2. Responsabilité

Pour le conseil d'administration de Klöckner & Co, garantir la santé et la sécurité des collaborateurs est un élément fondamental d'une gestion d'entreprise responsable.

Tous les dirigeants au niveau mondial, régional et local ainsi que les responsables des différents départements ont une responsabilité et doivent s'assurer que ces normes et engagements sont mis en œuvre, communiqués, contrôlés et intégrés dans les procédures de travail de chaque société du groupe..

- Garantie que les standards et protocoles de sécurité établis sont respectés.
- Développement, mise en œuvre et suivi de la stratégie de l'entreprise en matière de sécurité au travail.
- Harmonisation des stratégies de sécurité dans les sociétés du groupe des différents pays.
- Rapports des mesures, des développements et des résultats relatifs à la sécurité au cadre responsable.
- Organisation de formations communes sur les mesures de santé et de sécurité au travail et promotion d'une culture de la sécurité efficace au sein de l'entreprise.

En outre, les équipes de santé et de sécurité au travail à l'échelle des pays et des filiales respectives se concentrent sur les thèmes suivants :

1. Informations générales sur la politique



- éducation continue et systématique du risque d'accident ;
- renforcement de la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité ;
- mise en œuvre de mesures de sécurité au niveau régional ;
- réalisation d'analyses de risques approfondies et
- coordination de sessions de formation sur différents sites.

Les collaborateurs de Klöckner & Co

Tous les collaborateurs ont la responsabilité :

- de contribuer à un environnement de travail sûr et sain ; de respecter tous les protocoles et toutes les procédures de santé et de sécurité ;
- d'observer les directives de sécurité locales dans toutes les activités ;
- de signaler immédiatement tout danger à leur supérieur hiérarchique et
- de participer aux formations de sécurité obligatoires sur site..

1.3. Référence aux standards et initiatives

Wir sind bestrebt, unsere Systeme und Verfahren nach den globalen Gesundheits- und Sicherheitsstandards, einschließlich der OHSAS 18001/ISO 45001, zu entwickeln und auf der Grundlage dieser Richtlinien Gesundheits- und Sicherheitsziele sowie spezifische Zielvorgaben festzulegen. In Bereichen, in denen diese Zertifizierungen noch nicht umgesetzt wurden, arbeiten wir aktiv daran, dies zu erreichen.

1.4. Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes lors de la définition de la politique

Lors de la formulation de notre politique en matière de santé et de sécurité au travail, nous avons avant tout pris en compte les intérêts de nos principales parties prenantes, y compris nos collaborateurs, nos cadres, nos clients et nos fournisseurs. Le bien-être de nos collaborateurs est notre priorité afin de garantir un environnement de travail sûr et sain. De plus, nous tenons compte des attentes de nos clients et de nos fournisseurs et nous respectons des protocoles de sécurité locaux stricts afin de garantir la confiance et la fiabilité.

1.5. Consultation de la politique

Les collaborateurs peuvent consulter la politique de santé et de sécurité au travail via la plateforme SharePoint. Les parties prenantes externes trouveront la politique sur le site officiel de Klöckner (klo-eckner.com) sous la rubrique « Durabilité ».

2.1. Incidences, risques et opportunités principales et objectif général de la politique

Les collaboratrices et collaborateurs travaillant dans le secteur de la logistique sont exposés à de nombreux risques. La gestion de ces risques est une condition essentielle à leur bien-être (*). Les **blessures qui peuvent survenir lors de la manipulation manuelle de charges** constituent une question importante. Ainsi, soulever, porter ou déplacer de lourdes charges peut entraîner des elongations, des entorses et des lésions dorsales. Pour réduire ces risques, il est particulièrement important de former les collaborateurs en conséquence et de veiller à ce qu'ils adoptent des pratiques ergonomiques.

Les glissades, les trébuchements et les chutes font partie des dangers les plus fréquents dans nos entreprises. Les surfaces mouillées ou inégales et les trottoirs mal entretenus en sont souvent la cause. Pour éviter que de tels incidents ne se produisent et pour garantir un environnement de travail sûr, il est absolument nécessaire d'assurer un entretien et une maintenance réguliers.

Les accidents liés aux véhicules constituent un risque majeur. Il s'agit notamment des collisions avec des chariots élévateurs, des camions et d'autres véhicules. Pour réduire ces risques, nous mettons en œuvre des plans de gestion du trafic, veillons à ce que les véhicules soient correctement entretenus et soulignons l'importance des protocoles de sécurité routière. La **sécurité routière** demeure un aspect important de notre activité dans le domaine de la logistique. Les collaborateurs qui conduisent des véhicules doivent se conformer à des règles strictes. Il convient par exemple de respecter les limitations de vitesse, de porter la ceinture de sécurité et d'éviter toute distraction au volant, comme l'utilisation d'un téléphone portable.

Les blessures dues à des efforts répétés peuvent être causées par des tâches répétitives et une station debout prolongée ou des postures inadéquates et entraîner des pathologies du système musculo-squelettique. La réalisation d'évaluations

2. Description des incidences, risques et opportunités principales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé



ergonomiques et l'introduction de mesures, telles que la rotation des postes, permettent de diminuer ces risques. De plus, **des niveaux sonores élevés** de machines et de véhicules ainsi que des vibrations du corps entier peuvent entraîner des problèmes de santé à long terme. La surveillance du niveau sonore et la mise à disposition de protections auditives appropriées sont des mesures importantes pour limiter ces risques.

Afin de minimiser les différents risques pour la santé et la sécurité, il est nécessaire d'utiliser des **équipements de protection individuelle (EPI)**. Des formations régulières sur l'utilisation et l'entretien corrects des EPI garantissent une efficacité maximale. Les supérieurs hiérarchiques sont responsables de l'utilisation correcte et conséquente des EPI dans toutes les tâches pertinentes.

L'exposition à des **substances chimiques, physiques ou biologiques** constitue un risque important pour la santé. L'application de protocoles de sécurité stricts, la mise à disposition des EPI nécessaires et l'organisation de formations régulières sur la sécurité permettent de limiter efficacement ces risques.

Une autre question importante est la **fatigue due à la surcharge physique et mentale**, causée notamment par une organisation du travail inadaptée en lien avec les horaires de travail. Une planification correcte des horaires, des temps de repos suffisants et la promotion d'un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée sont essentiels pour éviter les incidents liés à la fatigue et améliorer le bien-être général des collaborateurs.

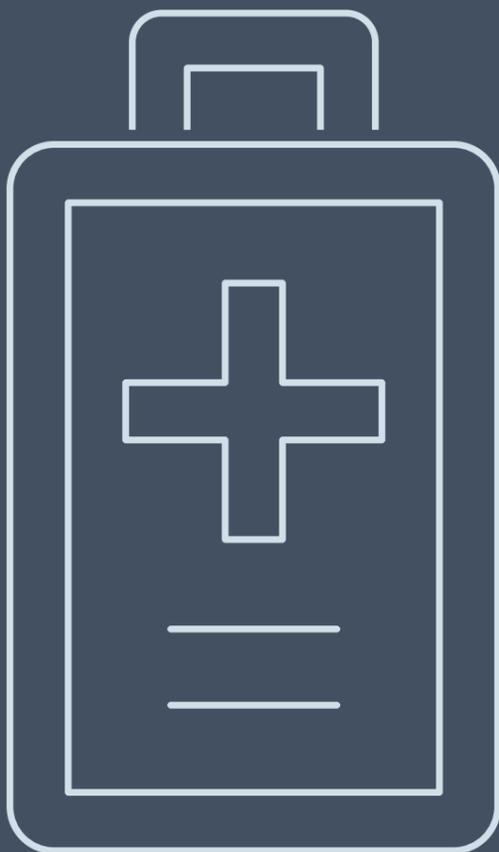
Pour pouvoir agir rapidement en cas de blessure ou d'urgence médicale, des **trousses de premiers secours** sont placées partout dans nos établissements, à des endroits stratégiques. Les trousses de premiers secours sont régulièrement contrôlées et entretenues afin de s'assurer qu'elles sont entièrement équipées et qu'elles répondent aux prescriptions de santé et de sécurité. Chez Klöckner & Co, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour régulièrement nos politiques locales en matière de santé et de sécurité au travail afin de tenir compte des meilleures pratiques et des exigences réglementaires. Grâce à une gestion proactive des risques et à l'engagement de nos collaborateurs, nous souhaitons créer un environnement de travail dans lequel la sécurité est comprise comme une responsabilité commune et constitue une valeur fondamentale.

Afin d'améliorer en permanence nos résultats en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, nous utilisons des systèmes de gestion appropriés. Les éléments essentiels sont les suivants :

- **Objectif des mesures de prévention des accidents** : Grâce à des mesures de sécurité proactives et à des améliorations continues, nous voulons éviter les accidents et les blessures sur le lieu de travail.
- **Réalisation d'analyses de risques**, afin de garantir le respect des exigences internes et externes.
- **Formations à la sécurité** : Nous veillons à ce que tous les collaborateurs reçoivent une formation complète et continue et acquièrent des connaissances sur les pratiques de santé et de sécurité adaptées à leurs tâches et responsabilités respectives.
- **Normes de sécurité homogènes** : Nous maintenons une norme de sécurité minimale à l'échelle du groupe, qui garantit le respect de règles strictes en matière de sécurité au travail sur tous les sites, indépendamment de leur statut de certification local.
- **Culture de la sécurité engagée** : Nous favorisons une culture dans laquelle la sécurité est considérée comme une responsabilité commune et encourageons tous les collaborateurs à participer activement et à se comporter en étant soucieux des questions de sécurité.
- **Solutions de sécurité innovantes** : Nous investissons dans des technologies de sécurité avancées et des solutions ergonomiques afin d'améliorer le bien-être et l'efficacité de nos collaborateurs.
- **Efforts conjoints pour la sécurité** : Afin de faciliter l'échange régulier des meilleures pratiques et des stratégies de sécurité dans nos entreprises à travers le monde, nous avons créé des groupes de travail spécifiques et organisé des réunions.
- **Suivi et amélioration continus** : Nous évaluons et développons régulièrement nos programmes et pratiques de sécurité sur la base de données, de retours d'informations et de l'évolution des normes industrielles.

2.2. Description de l'objectif général de la politique

L'objectif premier de cette politique est de décrire nos exigences minimales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, ainsi que de créer et de maintenir un environnement de travail sûr, sain et protégé pour tous les collaborateurs et partenaires commerciaux de Klöckner & Co. Il faut donc veiller à ce que la sécurité, la santé et le bien-être de tous les collaborateurs soient garantis sur tous les sites d'exploitation de Klöckner.



3. Procédure de surveillance

3.1. Description des procédures d'identification de situations potentiellement dangereuses

Une évaluation des risques doit être effectuée avant le début d'une activité, l'utilisation d'un équipement de travail ou l'aménagement d'un poste de travail. Cela signifie que l'évaluation doit être réalisée avant la sélection d'une procédure, mais aussi pendant la procédure. Si de nouvelles procédures de travail sont introduites ou si la réglementation est modifiée, l'évaluation des risques doit également être mise à jour en conséquence.

Procédure :

1. Il est prévu d'introduire un nouvel équipement de travail ou d'aménager un nouveau poste de travail.
2. Déterminer l'usage prévu et identifier les mauvaises utilisations prévisibles.
3. Déterminer le degré de danger, la situation de danger et les événements dangereux.
4. Évaluation des risques :
 - 4.1. Déterminer l'ampleur probable du dommage.
 - 4.2. Déterminer la durée d'utilisation spécifique à l'entreprise ou la durée d'utilisation de l'équipement de travail dans la zone dangereuse.
5. Procéder à une évaluation des risques en les classant dans des catégories.
6. Vérifier, à l'aide de critères d'évaluation standardisés, si certaines mesures sont nécessaires pour l'équipement de travail.
7. En fonction de la catégorie de risque, planifier et mettre en œuvre des mesures de réduction des risques.
8. Vérifier l'efficacité des mesures.

3.2. Description des analyses d'accidents

Dans l'ensemble du groupe Klöckner, les accidents sont documentés dans le cadre d'un processus indépendant qui fait l'objet d'un audit externe à intervalles réguliers. Au cours d'un accident, divers points de données supplémentaires sont collectés afin de déterminer s'il existe des modèles transversaux qui se produisent lors des accidents. En outre, nos départements prendront les mesures appropriées pour remédier à l'incident, dans le respect de la législation locale et des procédures établies au cas par cas.

L'objectif global de Klöckner & Co est de réduire continuellement le nombre d'accidents du travail au sein du groupe. L'indicateur le plus important pour surveiller et contrôler ce processus est la fréquence des accidents (Lost Time Injury Frequency, LTIF). Celui-ci est défini comme le nombre d'accidents divisé par le nombre d'heures de travail, multiplié par 1 000 000. Nous prenons en compte les accidents dès le premier jour d'arrêt. Cet indicateur est suivi de près pour tous nos secteurs d'activité et fait l'objet d'un rapport mensuel au conseil d'administration.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur la présente déclaration ou sur tout autre sujet lié à la sécurité au travail et à la protection de la santé, veuillez contacter notre département de durabilité stratégique par e-mail (e-mail).

Veuillez adresser toute réclamation ou tout rapport de non-respect de la présente politique à notre mécanisme de réclamation : Système d'alerte/Mécanisme de réclamation « Let us know » | Klöckner & Co SE (kloeckner.com)

Pour les autres termes non définis ici, veuillez consulter le glossaire sur notre site web à l'adresse suivante <https://www.kloeckner.com/en/glossary/>.

* Cette liste de risques en matière de sécurité au travail et de protection de la santé n'est pas exhaustive et sera mise à jour si de nouveaux dangers sont identifiés.

4. Chiffres-clés

5. Demandes et retours d'information



Klöckner & Co SE

1273 Airport Gardens
Peter-Müller-Straße 24-26
40468 Düsseldorf
Allemagne

Téléphone : +49 203 307-0
E-mail: info@kloeckner.com